

Enseignant-es de Lettres en surchauffe !



PETITION



Madame la rectrice,

Nous, professeurs et professeures de lettres, intervenant en lycée et en BTS, nous adressons solennellement à vous afin de vous alerter sur notre situation. Celle-ci n'est pas nouvelle et nous avons déjà alerté depuis plusieurs années mais la réforme du lycée et la distinction spécialités/tronc commun vient déstabiliser un équilibre très fragile. Il n'est plus possible d'ignorer l'exposition aux risques psycho-sociaux des personnels face au stress et à l'épuisement induits par la charge de travail en cette fin d'année scolaire.

Depuis le mois d'avril, les enseignants et enseignantes de lettres sont particulièrement sollicités pour les examens de baccalauréat et de BTS. Nous ne cherchons pas à éviter la mission qui est la nôtre, sommes attachés aux épreuves terminales des examens et revendiquons même en la matière notre expertise. Mais nous sollicitons des autorités et services compétents réalisme et respect devant la tâche qui nous est confiée.

En sus de nos services d'enseignement ordinaires et de nos missions liées, nous, professeurs de lettres en lycée sommes convoqués pour la correction des épreuves de spécialité, pour la correction des épreuves d'expression et culture générale en BTS, pour la préparation et les jurys de grand oral, pour la correction des épreuves écrites anticipées de français et pour la participation aux épreuves anticipées orales de français en 1ère. Ces missions requièrent toute notre mobilisation afin d'être accomplies au mieux dans l'intérêt des candidats et du service public d'éducation. Les conditions dans lesquelles les convocations ont été émises ne permettent pas d'aborder notre devoir avec sérénité.

Ainsi, le libellé de la convocation à la réunion d'entente de l'EAF rend invisible la réalité du travail de préparation à ces oraux, contrairement à ce qui se faisait depuis plusieurs années. De plus, les convocations aux écrits de spécialité, de BTS et de l'EAF ne font pas apparaître le nombre de copies à corriger, ce qui rend impossible toute organisation en amont et constitue donc un facteur de RPS alors que bon nombre d'entre nous cumule les convocations.

Voilà pourquoi, Madame la Rectrice, nous vous demandons instamment :

- que les quotités de service soient prises en compte dans la répartition des tâches
- que les missions soient équitablement partagées ; 10 copies = 1 journée d'oral
- que des consignes fermes soient données aux chefs d'établissement afin de décharger les collègues de toute autre tâche (cours, surveillances, réunions hors conseils de classe...) au moment de la correction des copies de BTS et EAF et pendant la préparation des oraux de l'EAF entre le 10 et le 23 juin
- que le nombre de copies apparaisse sur les convocations et ne soit pas augmenté en cours de correction (mieux vaut dans ce cas, prévoir des correcteurs de réserve et les prévenir en amont).

Seules ces mesures urgentes pourraient améliorer le déroulement de cette session.